

« La Prévention incendie domestique »

La sécurité incendie en Belgique : l'affaire de tous !

Chaque année, des dizaines de personnes perdent la vie dans un incendie domestique en Belgique. Sur 20000 incendies annuels, nous dénombrons 69 décès en 2014, 57 en 2015 et 53 en 2016 ! Les victimes remarquent souvent trop tard la présence de fumée ou de feu, ce qui les empêche de fuir en toute sécurité. Environ la moitié des victimes d'incendies domestiques est âgée de plus de 65 ans et même les personnes qui en réchappent témoignent qu'il s'agit d'un événement bouleversant.

Les Belges n'affichent pas les meilleurs résultats sur le plan de la prévention incendie. Un Belge sur trois n'y pense jamais, seuls 67% disposent d'un détecteur de fumée et l'an dernier, pas moins de 69 personnes ont succombé lors d'un incendie dans leur habitation, ce qui représente 6,2 décès par million d'habitants. Nous sommes donc clairement à la traîne par rapport à nos voisins : aux Pays-Bas, 2,3 personnes par million d'habitants sont décédées l'an dernier, et 4,6 en Allemagne.

La sécurité incendie est l'affaire de tous ! Si chacun de nous a sa part de responsabilités, le conseiller en prévention incendie fait la différence, en ce qu'il donne le bon exemple, veille à diffuser le message le plus largement possible et incite à un changement positif des comportements.

- Plusieurs précautions peuvent vous aider à augmenter vos chances de survie (exemples : détecteurs de fumée et plan d'évacuation).
- Vous pouvez également prévenir certains risques d'incendie.
- Vous pouvez également faire appel gratuitement à un conseiller en prévention incendie.
- Tous ces conseils sont valables tant pour une maison que pour un appartement.

Les Conseillers en Prévention Incendie

Les conseillers en prévention incendie constituent une arme non négligeable dans la lutte pour le renforcement de la sécurité incendie. Un conseiller en prévention incendie est un homme ou une femme pompier qui a été spécialement formé et dispense au citoyen des avis gratuits et sur mesure concernant l'aménagement de son habitation et sa sécurisation contre les risques d'incendie.

Le conseiller en prévention incendie peut procéder de différentes manières, notamment prévoir des stands d'information lors d'événements, mais aussi des sessions d'information, informer le citoyen à la suite d'un incendie, organiser des visites dans les écoles et à domicile, ...

De par leur expertise et leur sens des responsabilités, les services d'incendie sont les partenaires auxquels nous ne pouvons manquer de nous associer pour atteindre des résultats en matière de sécurité incendie.

Des Conseils de Prévention Incendie domestique en Province de Luxembourg

La Zone de secours Luxembourg compte parmi ses rangs une cinquantaine de Conseillers en Prévention Incendie répartis dans les 16 Poste de Secours de la Zone aux quatre coins de la Provinces de Luxembourg.

Vous les rencontrez lors des portes ouvertes dans les casernes, lors d'un salon mais vous pouvez également leur faire appel pour tout renseignement concernant la prévention incendie de votre habitation ou lors d'une visite à votre domicile sur un simple rendez-vous pour vous sensibiliser aux risques de l'incendie !

Pour ce faire, complétez le formulaire de demande renseignement pour un conseil de prévention incendie domestique.

La Prévention incendie domestique

La prévention incendie de votre habitation commence par diminuer les risques de naissance d'un incendie. Pour ce faire toute une série de conseils liés aux différents risques domestiques se trouvent en lignes dans cet onglet dédié à la prévention incendie domestique.



Chaque seconde compte ! En effet, un incendie peut rapidement prendre de l'ampleur, c'est pourquoi une détection précoce est un gage de sécurité. Le bon réflexe est d'installer dans son habitation des détecteurs optique de fumée pour avertir l'ensemble des occupants d'un début d'incendie !



www.nejouezpasaveclefeu.be

ibz Service public fédéral
Intérieur

.be

Il ne s'agit uniquement d'être prévenu d'un début d'incendie chez soi mais bien de pouvoir évacuer les lieux rapidement. Comment quitter son domicile à temps ? Tout simplement en y réfléchissant au préalable en rédigeant un plan d'évacuation de son domicile et en parlant avec tous les occupants de la maison. Il n'y a pas d'âge pour la prévention incendie et la sécurité de tous...il n'est jamais trop tard pour s'y mettre ! Un fois dehors en sécurité et à l'abri du danger, prévenez les services de secours en formant le **112**.



www.nejouezpasavecfeufeu.be

ibz Service public fédéral
Intérieur

.be

Prenez le temps de réfléchir à diminuer le risque de naissance d'un incendie chez vous et pensez à sécuriser votre habitation pour vous prévenir si malgré tout un incendie éclatait dans votre domicile.

Liens utiles

besafe.be

nejouezpasavecfeufeu.be

zslux.be